

**COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE**  
**SEANCE du 20 mars 2017**

Convocation : 14 mars 2017

**Etaient présents** : Rémy PASQUET, Christophe MAGNIEN, Séverine MORLET, Bernadette ROBLIN, Jacqueline BERLIN, Raymonde DRAGNE, Martine PIERRE, Evelyne LECROT, Emmanuel BERTHON

**Etaient absents** : Karen GAUDET (pouvoir à Jacqueline BERLIN), Gilbert COURTOIS (pouvoir à Rémy PASQUET), Pascal BONDOUX, Elodie VICENT, Gérard GUYOT, Thierry GOUNOT.

Jacqueline BERLIN a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

Le vingt mars deux mil dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2017
- 2/ Approbation des comptes administratifs 2016 : budget principal, assainissement, photovoltaïque, lotissement
- 3/ Approbation des comptes de gestions 2016
- 4/ Affectation du résultat
- 5/ Demande de subventions pour projets :
  - \* centre bourg salle de convivialité
  - \* achat tablettes pour école
  - \* achat matériels fitness plein air
  - \* achat mains courantes et stade de foot
  - \* achat de matériels de surveillance
  - \* projet investissement du Crot Mornay
  - \* subvention cimetièrre
- 6/ Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour : remplacement de Mme GAUDET au Comité des Œuvres Sociales et dépôt sauvage d'ordures

**01 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 21 février 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## □□2 - Approbation des comptes administratifs 2016

Monsieur Christophe MAGNIEN est élu Président de Séance.

### Compte principal

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 375 535.29 €

#### **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : - 63 027.09 €

#### **Restes à réaliser :**

Dépenses : 41 451.10€

Recettes : 16 000.00€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

## Délibération n° 2017-6

### Compte assainissement

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Déficit de clôture :- 478.36 €

#### **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 2 078.63€

Il n'y a pas de restes à réaliser.

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

## Délibération n° 2017-7

### **Compte photovoltaïque**

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture : 71 327.44€

#### **Section d'investissement :**

Excédent de clôture : 4 514.03€

Il n'y a pas de restes à réaliser.

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017-8**

### **Compte lotissement du bourg**

Le compte administratif établi par Monsieur le Maire et conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté par Monsieur Christophe MAGNIEN. Il s'établit comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Résultat de clôture : 0.00€

#### **Section d'investissement :**

Déficit de clôture : 1 788.00€

#### **Restes à réaliser :**

Dépenses : 0.00€

Recettes : 0.00€

A l'issue de cette présentation, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017-9**

### **□□3 - Approbation des comptes de gestion**

#### **Budget principal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2017-10**

#### **Budget assainissement :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération n° 2017-11**

#### **Budget photovoltaïque :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2017-12**

#### **Budget lotissement du bourg :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération n° 2017-13**

#### **□□4 - Affectation du résultat**

##### **Budget principal :**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

##### **Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 114 510.19€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 318 112.30€

##### **Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -177 537.28€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 57 422.99€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 41 451.10€

En recettes pour un montant de : 16 000.00€

##### **Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 88 478.19€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

##### **Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 88 478.19€

##### **Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 287 057.10€

### **Délibération n° 2017-14**

## **Budget assainissement :**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 754.03€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2 621.36€

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 324.60€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 3 099.72€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00€

En recettes pour un montant de : 0.00€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

### Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : - 478.36€

## **Délibération n° 2017-15**



## **Budget photovoltaïque :**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 3 710.23€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 57 400.98€

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 803.80€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 13 926.46€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00€

En recettes pour un montant de : 0.00€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 71 327.44€

## **Délibération n° 2017-16**

## **Budget Lotissement du Bourg :**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :- 1 788.00€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00€

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 0.00€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0.00€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00€

En recettes pour un montant de : 0.00€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : -1788.00€

## **Délibération n° 2017-17**

### **□□5 - Demande de subventions pour projets :**

#### **1/ Centre bourg salle de convivialité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de rénovation d'agrandissement de la salle de convivialité et l'aménagement d'un espace public paysagé à proximité avec halle constitue un projet global d'aménagement du cœur de village ou centre bourg et forment une seule opération  
Le plan de financement est détaillé ci-dessous.

	Montant H.T	%
<b>DEPENSES</b>		
<b>Aménagement du centre bourg comprenant</b>		
<u>1/</u> Travaux de rénovation thermique du bâtiment plus agrandissement	240 000.00	50.65
Création aire de stationnement	40 000.00	8.45
Imprévus (honoraires, architecte, SPS, dommages ouvrages)	48 000.00	10.13
<u>2/</u> Création espace public paysagé cœur de bourg avec halle	131 232.45	27.69
Honoraires paysagiste	14 582.55	3.08
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>473 815.00</b>	<b>100</b>
DISPL 60 % sur 473 815.00 €	284 289.00	60
Région BFC aménagement des espaces publics du centre bourg <b>accordé le 18/11/2016</b> 20 % sur 145 815.00 €	29 563.00	6.24
Rénovation énergétique programme SIEEEN sur 328 000.00 €	10 000.00	2.11
Programme région EFFILOGIS 50 000.00 € sur 328 000.00 €	50 000.00	10.55
Autofinancement	99 963.00	21.10
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>473 815.00</b>	<b>100</b>

### Délibération n° 2017-18

Après en avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité, le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à déposer dans les meilleurs délais les dossiers de demande de subventions auprès des Services compétents et à signer tous les documents afférents à ce dossier et à faire exécuter tous les travaux.

### 2/ Projet investissement réseaux éclairage public et téléphone Crot Mornay

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'investissement réseaux éclairage public et téléphonique du Crot Mornay.*

*Il indique à l'assemblée que le réseau électrique de ce secteur est vétuste et qui sera refait à neuf par le SIEEEN et prit en charge par ce dernier sous forme de réseau enterré. A cette occasion le SIEEEN nous propose de refaire à neuf en réseau enterré les réseaux d'éclairage public et téléphone pour les coûts suivants.*

*Monsieur Le Maire indique qu'il recevra prochainement le technicien du SIEEEN chargé de cette opération.*

<b><u>RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC</u></b>	<b><u>RESEAU TELEPHONIQUE</u></b>
<i>Montant TTC des Travaux :</i>  <b>24 840.00 €</b>	<i>Montant TTC des travaux à acquitter par la commune</i>  <b>Dépenses : 18 000.00 €</b>
<i>Participation communale :</i>  <b>10 280.00 €</b>	<i>Prise en charge du matériel de génie civil par ORANGE sous la forme d'un remboursement.</i>

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet et donne son accord pour la réalisation de ces travaux de modernisation dans le secteur du Crot Mornay et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les dossiers référents à ces travaux.

### **Délibération n° 2017-19**

#### **□□6 - Questions diverses**

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités. La séance est levée à 21h00.

#### **Table des délibérations**

- 2017-06** : approbation compte administratif principal 2016
- 2017-07** : approbation compte administratif assainissement 2016
- 2017-08** : approbation compte administratif photovoltaïque 2016
- 2017-09** : approbation compte administratif lotissement 2016
- 2017-10** : approbation du compte de gestion principal
- 2017-11** : approbation du compte de gestion assainissement
- 2017-12** : approbation du compte de gestion photovoltaïque
- 2017-13** : approbation du compte de gestion lotissement
- 2017-14** : affectation du résultat principal
- 2017-15** : affectation du résultat assainissement
- 2017-16** : affectation du résultat photovoltaïque
- 2017-17** : affectation du résultat lotissement
- 2017-18** : aménagement cœur de bourg village centre bourg
- 2017-19** : plan de financement réseau éclairage public et téléphone Crot Mornay

**Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,  
Ont signé avec Nous les membres présents**

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		